

mal-traité à moi



# MANUEL DE L'ENSEIGNANT NIVEAU PRIMAIRE

Réalisé par

Pr HAINAUT H.  
FOIDART C.  
LACHAUSSEE S.  
MALEUX I.  
MONVILLE M.  
WITVROUW E.



## SOMMAIRE

<b>Chapitre I</b> : Introduction	p. 3
<b>Chapitre II</b> : Vignettes cliniques	p. 4
<b>Chapitre III</b> : Support au DVD	p.10
1. Introduction générale	p.10
2. Pistes de réflexion par interview	p.10
A. Interviews de professionnels	p.10
A.1. Le directeur de l'enseignement fondamental	p.10
A.2. Le directeur de l'enseignement secondaire	p.11
A.3. L'agent PMS	p.11
A.4. Le médecin scolaire en PSE	p.12
A.5. La coordinatrice d'équipe SOS Enfants	p.12
A.6. Le conseiller de l'Aide à la Jeunesse	p.12
A.7. Le substitut du procureur du Roi	p.13
A.8. Le juge de la Jeunesse	p.13
A.9. Le directeur du SPJ	p.13
<b>Chapitre IV</b> : Parcours d'aides possibles à l'enfant victime de maltraitance détectée à l'école	p.14
1. Introduction	p.14
2. Schéma	p.15
<b>Chapitre V</b> : Propositions méthodologiques	p.16

## Chapitre I : Introduction

Chers enseignants,

Dans ce « manuel de l'enseignant », nous tentons de vous apporter une aide à la réflexion autour de vignettes cliniques, c'est-à-dire des descriptions de signaux de souffrance d'un enfant au sein de l'école. En effet, il nous semble important que vous puissiez bénéficier d'un support pour vous guider dans vos réactions émotionnelles et vos élaborations mentales autour de situations concrètes que vous pourriez rencontrer dans votre vie professionnelle.

Tout d'abord, nous rappellerons quelques principes de base à garder à l'esprit face à toute situation de maltraitance. Ensuite, nous analyserons chaque vignette, une à une : nous énoncerons les hypothèses et aborderons les pistes de réflexion et les possibilités d'action. Enfin, nous mettrons en garde contre les pièges à éviter.

À travers l'ensemble des vignettes, nous souhaitons que vous preniez conscience qu'un signal ou un comportement isolé n'est pas systématiquement un signe de maltraitance. Le plus souvent, un ensemble de signes inquiétants ou la répétition de certaines attitudes problématiques vont faire suspecter une situation de maltraitance.

Face à un enfant en risque d'être maltraité, l'enseignant doit également prendre conscience de l'importance et des limites de son rôle. En tant que professionnel agissant au plus près des enfants, **l'enseignant est un maillon essentiel au bon fonctionnement de la chaîne de détection et de prise en charge des enfants maltraités.**

Il convient également de prendre conscience des émotions présentes chez l'enseignant confronté à ce type de situations car elles suscitent des questions difficiles et engagent sa responsabilité.

De manière générale, certains principes doivent être respectés dans toutes les situations de maltraitance d'enfant :

1. ne pas juger l'enfant ou ses parents ;
2. prendre le temps de réfléchir ;
3. ne pas prendre de décision seul ;
4. ne pas agir dans la précipitation (surtout s'il s'agit d'un fait isolé) ;
5. ne pas interpellé sur base d'éléments isolés sauf en cas de situation très grave ;
6. ne pas parler trop de ses inquiétudes autour de soi, seulement à la direction de l'école ;
7. savoir faire sa part du travail et savoir déléguer à d'autres professionnels ;
8. maintenir un lien avec les parents ;
9. ne pas fermer les yeux parce que la réalité est trop dure.

Nous allons maintenant analyser chacune des vignettes plus précisément.

Nous vous présenterons des situations rencontrées dans l'enseignement primaire. Pour chaque type de maltraitance, nous proposerons un exemple de situation pouvant évoquer : la négligence grave, la maltraitance sexuelle, la maltraitance physique et la maltraitance scolaire. Nous avons également construit des vignettes dites « neutres », c'est-à-dire des descriptions de comportements chez l'enfant qui pourront vous interpellé et vous mettre en question.

## Chapitre II : Vignettes cliniques

### LUCAS (négligence grave)

*Lucas est en 3<sup>ème</sup> primaire. Il est éteint et souffre d'obésité. Ses vêtements sont peu soignés et dégagent souvent une odeur d'urine et de tabac. Il reste souvent seul en classe et en récréation. Il est la risée de ses pairs : on se moque de lui, on le maltraite ou on l'ignore.*

*Lucas oscille entre des mouvements agressifs (violence et grossièreté) et des mouvements de retrait.*

*Il est en décrochage scolaire ; il ne semble pas comprendre les cours, ne fait pas ses devoirs...*

*Les parents de Lucas sont peu présents. La rumeur court dans l'école que la maman souffre d'alcoolisme. Elle s'emporte et tourne les talons lorsqu'on l'interpelle sur les travaux non faits et/ou le mal-être de son fils.*

*Vous êtes son instituteur(trice), que pouvez-vous faire ?*

#### Hypothèses

- négligence chronique ou passagère.

#### Pistes de réflexion : propositions d'aide

- inviter, si possible, les deux parents et envisager des pistes visant une meilleure intégration de Lucas (ex : attention à l'hygiène, activités, place en classe...) ; tenter de maintenir un lien positif avec les parents en évoquant positivement l'attitude de leur fils ;
- être attentif à briser toute moquerie à l'encontre de Lucas ;
- en référer au directeur pour qu'il(elle) puisse dire aux parents les choses les plus difficiles à entendre : enfant qui semble être négligé, travail scolaire non effectué, rumeurs d'alcoolisme maternel ;
- proposer un soutien psychologique individuel pour Lucas par le centre PMS ;
- en collaboration avec le centre PMS, organiser en classe une animation sur le thème du respect de l'autre et de la différence, apprendre à se mettre à la place de l'autre ;
- demander au PMS ou au PSE de contacter le médecin traitant pour envisager un accompagnement thérapeutique de la maman ;
- proposer un soutien de l'école des devoirs.

#### Pièges à éviter

- juger ou stigmatiser ;
- renforcer les moqueries ;
- renforcer la mère dans sa fuite des contacts ;
- abandonner et ne rien faire.

## Alicia (maltraitance sexuelle)

*Alicia est une petite fille de 8 ans. Elle est souvent dans la lune. Elle éprouve des difficultés à se concentrer sur les matières scolaires et ses résultats sont en chute. Dans les vestiaires du cours de gymnastique, Alicia révèle à une de ses amies que son papy joue souvent avec son nounou.*

*Vous êtes présent(e) et entendez les propos d'Alicia. Que faites-vous ?*

### Hypothèses

- attouchements sexuels du grand-père ;
- mauvaise compréhension des propos d'Alicia ;
- fabulation et recherche d'attention de sa copine.

### Pistes de réflexion : propositions d'aide

- dans une relation individuelle, ouvrir un dialogue avec Alicia en partant de votre inquiétude quant à la chute de ses résultats scolaires et ses difficultés de concentration ;
- si, lors de cette conversation, elle vous révèle qu'elle subit des attouchements sexuels, la féliciter d'avoir osé vous en parler, lui assurer qu'elle n'est en rien responsable de ce qui lui arrive, que vous allez en discuter avec des personnes qualifiées (dont c'est le travail de s'occuper de ces problèmes) et lui garantir que ces personnes travaillent dans la confidentialité ;
- après la conversation avec l'enfant, noter avec exactitude ses paroles lorsqu'elle parle des abus : indiquer la date et l'heure ainsi que les circonstances qui entourent cette confiance. Signer ce document et le conserver soigneusement de manière confidentielle ;
- en parler à la direction qui interpellera soit le PMS, soit une équipe SOS Enfants ;
- si l'enfant refuse de se confier, convoquer les parents au sujet de la chute des résultats scolaires. Si, après cet entretien, la situation ne semble pas éclaircie, en parler à la direction de l'école ;
- rester disponible et à l'écoute de cette enfant tout en gardant sa place d'enseignant(e). Vous l'aidez en la regardant et en vous adressant à elle comme avant.

### Pièges à éviter

- la questionner devant tous les enfants ou la questionner sur ce qu'elle a dit sans y avoir réfléchi avec un professionnel (PMS) ;
- en parler à ses collègues ou aux parents.

## Vincent (maltraitance physique)

*Vincent est en 5<sup>ème</sup> année primaire. Il est d'origine marocaine. C'est un enfant intelligent, ouvert et joyeux. Il est le « clown » de la classe mais il ne respecte pas les règles posées par l'enseignant. Il perturbe les cours et est en échec scolaire. Par ailleurs, il est très gourmand ; il vole les collations de ses camarades et mange sans cesse.*

*Un matin, Vincent arrive avec la main très enflée et des hématomes sur le visage. Lorsque vous lui demandez ce qui lui est arrivé, il vous explique que son père lui a donné de violents coups de ceinture à cause de son mauvais bulletin. Il pleure et vous supplie de ne rien dire à ses parents par crainte d'une sanction plus dure encore.*

Que faites-vous ?

### Hypothèses

- maltraitance physique du père ;
- chute et mensonges pour des raisons inconnues ;
- enfant éduqué sans limites et victime de passages à l'acte violent des parents dépassés par les conduites d'« enfant-roi » de leur fils.

### Pistes de réflexion : propositions d'aide

- en parler à la direction et, en concertation, prévenir le PSE ;
- parler de la constatation de coups aux parents en ayant prévenu Vincent que l'on allait avertir ses parents du constat ;
- organiser une animation dans la classe, avec l'aide du PMS, pour ouvrir le dialogue avec les autres enfants sur les questions des règles du « vivre ensemble », de la propriété et du partage, ce qui permettrait peut-être d'amener Vincent à réfléchir à l'impact de ses actes/vols sur les autres enfants ;
- si cela amène des réactions vives et multiples chez les autres parents, organiser une réunion de parents pour évoquer les vols ;
- s'il y a récurrence des ecchymoses, discuter avec une équipe SOS Enfants après avoir réfléchi avec la direction.

### Pièges à éviter

- exposer le problème à toute la classe (aussi bien les coups que les vols) ;
- tolérer que l'enfant ne respecte pas les règles de la classe ;
- laisser perdurer une situation de maltraitance physique.

## Hélène (maltraitance scolaire)

*Hélène a 10 ans. Cela fait huit ans qu'elle est arrivée en Belgique, de son Congo natal. Elle vit dans sa famille adoptive et semble épanouie. Son parcours scolaire est linéaire ; c'est une petite fille souriante, joviale, qui a plein d'amies. Pourtant ces derniers temps, elle fait des cauchemars et vient rejoindre ses parents la nuit dans leur lit. Un mercredi après-midi, Hélène invite une petite copine pour jouer. Elles sont dans le jardin et semblent discuter. La maman d'Hélène n'est pas très loin et peut entendre la conversation. Hélène dit à sa copine : « tu sais, j'en ai assez que monsieur m'appelle toujours Ebène. Je m'appelle Hélène et je n'en peux rien si je suis noire, je suis née comme ça ».*

*La maman en parle à son mari et ils décident de rencontrer l'enseignant. Celui-ci estime qu'Hélène ne comprend pas son humour et qu'elle est bien trop susceptible.*

*Vous êtes l'enseignant(e) de l'année précédente et vous entendez par hasard la conversation entre les parents d'Hélène et votre collègue, que faites-vous ?*

### Hypothèse

- propos racistes de l'enseignant à l'égard de l'enfant.

### Pistes de réflexion : propositions d'aide

- ne pas intervenir à ce moment-là ;
- trouver un moment adéquat et, dans la confidentialité, dire à l'enseignant concerné qu'on a surpris la conversation et trouver les mots adaptés pour le sensibiliser à l'impact de ses propos sur Hélène ;
- si vous constatez que l'enseignant est indifférent à vos propos et continue à stigmatiser l'enfant, en parler à la direction en l'avertissant préalablement ;
- proposer une animation dans l'école sur le thème de l'ouverture aux autres cultures (par exemple, chaque classe présente les modes de vie, les traditions ou la cuisine d'un pays...).

### Pièges à éviter

- envenimer la situation en prenant le parti de l'un ou l'autre de façon jugeante, ce qui risquerait de rigidifier chacun dans sa position ;
- trouver un jeu de mots pour se moquer en miroir de l'enseignant.

## Alisson (neutre)

*Cette année, vous êtes titulaire de la classe de 6<sup>ème</sup>. C'est une classe majoritairement masculine. Les quelques jeunes filles dont Alisson, 12 ans, sont déjà prépubères. Celle-ci aime bien se faire remarquer en présence des garçons et s'habille avec des tenues très légères. Ses parents la laissent assez libre. Un jour, de retour de la piscine, elle vous dit que Monsieur X, le nouveau prof de gym, est entré dans le vestiaire des filles pendant qu'elles s'habillaient pour les regarder. Alisson semble choquée par cette attitude. Elle est aussi la seule à se plaindre...*

*Quelles sont vos hypothèses ? Que faites-vous ?*

### Hypothèses

- l'enseignant est en effet entré intentionnellement ou par mégarde dans la pièce. L'enfant est choquée par cette intrusion vécue comme une agression ;
- Alisson veut se faire remarquer et provoquer son professeur de gymnastique, éventuellement suite à un problème avec lui, elle a des « comptes à régler » ;
- l'enfant fabule et cherche à attirer l'attention de son instituteur.

### Pistes de réflexion : propositions d'aide

- ouvrir un espace de parole avec l'enfant et prendre note de ses dires (ce qui lui montrera l'importance d'un discours honnête) ;
- en parler avec le collègue, sans agressivité ni accusation. S'il est réellement rentré dans le vestiaire, lui conseiller de prendre des précautions (proposer de se faire accompagner d'une personne de sexe féminin pour une prochaine fois ou de frapper avant d'entrer et d'attendre les réponses des filles) ;
- réaliser une sorte de « cercle philosophique » avec la classe sur l'aspect destructeur des rumeurs, sur l'adolescence et ses conséquences, sur les relations filles-garçons...

### Pièges à éviter

- foncer tête baissée et/ou demander des détails à l'enfant ;
- questionner le collègue de but en blanc ;
- n'accorder aucun crédit à l'enfant.



## Tom (neutre)

*Tom est en 5<sup>ème</sup> année primaire. Il est nouveau dans l'école. C'est un enfant intelligent mais vous éprouvez de grandes difficultés à lui faire respecter les règles de la classe. Il se lève sans cesse et s'oppose à toute contrainte. Il peut être grossier voire agressif (jette des objets, retourne son banc, quitte la classe en claquant la porte...) si vous lui faites des remarques.*

*En récréation, tout est source de conflit avec ses camarades. Il n'accepte pas de perdre, ni de partager. C'est tout de suite la bagarre. Lorsqu'il est interpellé par le surveillant, il ne reconnaît jamais ses torts.*

*Vous convoquez ses parents qui vous disent être confrontés aux mêmes problèmes et avoir tout essayé sans succès. Ils paraissent excédés par le comportement de leur fils mais ils ne « croient pas » aux « psys » et refusent l'intervention du PMS proposée.*

*Quelles sont vos hypothèses ? Que faites-vous ?*

### Hypothèses

- enfant qui éprouve de grandes difficultés d'adaptation, qui est très perturbé par le changement d'école ;
- enfant-roi qui a reçu peu de limites et supporte mal la frustration ;
- enfant confronté à de la violence conjugale entre ses parents ou lui-même victime de maltraitance psychologique et/ou physique ;
- enfant souffrant de troubles oppositionnels parfois associés à l'hyperactivité.

### Pistes de réflexion : propositions d'aide

- partager vos inquiétudes avec la direction, réfléchir ensemble à des pistes d'action ;
- tenter de faire valoir aux parents l'intérêt de l'intervention du PMS, mettre en évidence la bonne collaboration entre votre école et le PMS, et la confiance que vous avez en cette équipe ;
- soutenir l'intégration de l'enfant en classe, par exemple, en tentant de lui donner de petites responsabilités.

### Pièges à éviter

- l'étiqueter « enfant caractériel » ;
- renoncer à tenter de lui faire respecter les règles de vie de l'école ;
- l'humilier devant la classe ;
- rester seul avec le problème.

## Chapitre III : Support au DVD

### 1. Introduction générale

Ce DVD regroupe un ensemble d'interviews de professionnels de l'enseignement, de l'aide aux enfants en difficulté, de l'Aide à la Jeunesse et de magistrats de la Jeunesse. Il présente également les témoignages de deux personnes victimes de maltraitance dans leur enfance, témoignages qui portent sur leur perception de l'aide que l'école a pu ou non leur apporter.

Les propos tenus sont le reflet de la manière dont la personne interviewée perçoit sa fonction. Leurs propos n'engagent qu'eux-mêmes.

Il nous paraît judicieux et utile que vous puissiez, après chaque interview, prendre le temps de réfléchir aux propos entendus.

Il s'avère nécessaire de relever et d'insister sur l'importance du rôle de l'enseignant dans le développement global de la personnalité de l'enfant, rôle d'autant plus grand si l'enfant vit dans une famille qui ne lui apporte pas le soutien et l'encadrement nécessaires à son épanouissement (cf. témoignages-interview de la psychologue du PMS).

### 2. Pistes de réflexion par interview

#### A. Interviews de professionnels

##### A.1. Le directeur de l'enseignement fondamental

Ce directeur insiste sur l'importance du travail en réseau.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site *Yapaka*<sup>1</sup>, programme de prévention de la maltraitance à l'initiative du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce programme, très riche et diversifié, organise notamment des formations à destination des directions d'école et des enseignants (par exemple, jeu des trois figures en classes maternelles). Il procure également des outils préventifs relatifs au thème de la maltraitance (livres à destination des enseignants et des enfants, capsules vidéos...).

Cette interview est aussi l'occasion de débattre des conséquences parfois négatives d'une interpellation de la police ou du SAJ sur la vie de l'enfant. Par exemple, si l'interpellation n'est pas suffisamment réfléchie, elle risque parfois d'amener une fermeture rapide du dossier par manque d'éléments. Elle peut aussi « blesser » narcissiquement très fort les parents et les amener à une attitude défensive dans laquelle ils vont nier tout problème. Leur colère peut également se centrer sur l'enfant qui a « sali l'image de ses parents et l'honneur de la famille ».

Il ne faut jamais oublier que pour un enfant, les parents constituent sa première attache et sa référence principale. Il les aime le plus souvent, quel que soit le mal qu'ils lui font. Pour un enfant, la démarche de dénoncer ce qu'il vit en famille est toujours très difficile (peur de trahir les siens, peur des conséquences sur lui-même et sa famille, crainte d'être puni...). Il est indispensable en tant que professionnel de tenir devant l'enfant des propos respectueux à l'égard de ses parents et de lui expliquer vers qui vous allez vous tourner pour l'aider.

<sup>1</sup> [www.yapaka.be](http://www.yapaka.be)



## A.2. Le directeur de l'enseignement secondaire

En début d'interview, ce directeur insiste sur le fait que le PMS est le premier partenaire de l'enseignant. C'est l'occasion de préciser le rôle du PMS, d'insister sur le dialogue et la concertation, mais aussi sur l'importance de « ne pas jouer au psy ». La tentation est grande pour l'enseignant d'être trop à l'écoute des problèmes personnels de ses élèves adolescents et de se retrouver « englué » dans une relation d'aide personnelle qui dépasse sa fonction (risque aussi d'un élève amoureux de son professeur, par exemple). Un partenariat rapide avec un éducateur de l'école ou un intervenant PMS permet d'éviter cet écueil.

Ce directeur évoque également un constat de coups réalisé dans le cadre du PSE ; il enchaîne en expliquant que ce jeune a été mis en autonomie. À cette occasion, il nous paraît utile d'insister sur l'importance de rester prudent. La mise en autonomie n'est pas « la » solution universelle. Par ailleurs, il existe différentes phases intermédiaires entre un constat de coups et une mise en autonomie : contact avec le PMS, rencontre avec les parents, interpellation du SAJ, accompagnement psychologique du jeune, évaluation de sa capacité à vivre en autonomie et des ressources familiales au sens large...

Le directeur évoque également l'appel à la police comme piste d'aide au jeune. Cet avis est l'occasion d'informer les étudiants sur les conséquences d'un recours à la police. Contrairement à l'appel aux différents services d'aide, la police a l'obligation légale de transmettre ses informations au Parquet de la Famille. Une enquête judiciaire peut suivre et conduire à des sanctions pénales à l'égard des auteurs, ce que le jeune ne souhaite peut-être pas. Le plus souvent, les enfants désirent être entendus et protégés, mais ils ne souhaitent pas que leurs parents soient sanctionnés et encore moins incarcérés.

## A.3. L'agent PMS

Cette interview est porteuse de messages fondamentaux pour les enseignants, d'autant plus que le centre PMS est leur premier interlocuteur.

Tout d'abord, elle ouvre la réflexion sur la question de l'urgence. Un sentiment d'urgence et de stress nous habite lorsqu'on est confronté à une situation de maltraitance. Nous insistons sur l'importance de ne pas agir de façon intempestive, mais bien de prendre le temps de la réflexion avec les personnes concernées, de faire appel à des professionnels spécialisés dans cette matière (PMS, PSE, équipes SOS Enfants...) pour construire la meilleure (ou la moins mauvaise) manière d'intervenir dans cette situation particulière. Il n'y a pas une seule manière d'agir et chaque situation est unique.

Ensuite, cette interview pose la question du secret professionnel et de l'importance de la confidentialité. Cela nous renvoie au chapitre consacré au secret professionnel. C'est aussi l'occasion d'insister sur le fait que le dévoilement de son intimité aura de multiples conséquences pour l'enfant (honte, peur, perte de confiance dans le monde adulte, sentiment de trahison...). En ce sens, il convient de prendre toutes les garanties afin que ce qui lui arrive ne devienne pas « le » sujet de conversation entre enseignants ou entre parents à la sortie de l'école.

Si la parole de l'enfant est entendue et transmise aux personnes qui pourront l'aider sans qu'il se sente trahi ou jugé, l'enseignant aura accompli sa part du travail pour aider cet enfant. Vous pouvez aussi insister sur le fait qu'une bonne amorce de l'aide va s'avérer tout à fait fondamentale pour garantir la qualité des interventions ultérieures.

Enfin, le message quant à l'impact des paroles de l'enseignant sur l'enfant est important et peut être mis en parallèle avec les deux témoignages d'anciennes victimes.

#### A.4. Le médecin scolaire en PSE

Cette interview est l'occasion d'expliquer les différences et les collaborations entre PMS et PSE.

Vous pouvez aussi élargir le propos du médecin interviewé en précisant qu'outre le constat de coups, le rôle du médecin via les visites médicales est aussi de détecter et de prévenir les situations de négligence médicale : retard de croissance, mauvaise hygiène ou suivi médical (dents, audition, vue, état général...). Si le médecin constate un problème de santé quel qu'il soit, il est autorisé à s'assurer du suivi de ses recommandations et/ou de proposer le passage d'une infirmière à domicile.

#### A.5. La coordinatrice d'équipe SOS Enfants

La personne interviewée explique que l'équipe intervient à la demande d'un ou des deux parents, de l'enfant lui-même, de membres de la famille élargie, ou encore à la demande des professionnels de proximité (enseignants, animateurs de loisirs, médecins...). Les équipes SOS Enfants interviennent aussi sur mandat des SAJ, SPJ et du Tribunal de la Jeunesse.

Vous pouvez consulter le site de l'ONE ou de la fédération des équipes SOS Enfants et/ou les brochures qui définissent les missions des équipes.

L'interviewée insiste également sur le fait qu'une équipe SOS Enfants place l'enfant au centre de l'intervention. La présence de médecins et de psychologues permet d'offrir une grande place à l'écoute du corps et de la parole de l'enfant. Les équipes SOS Enfants proposent aux enfants et à leurs parents des espaces de parole confidentiels. Elles tentent de comprendre le fonctionnement psychique de l'enfant et la dynamique familiale, dans le respect des souffrances de chacun, pour apporter l'aide la plus adaptée. Le bien-être et la sécurité de l'enfant constituent toujours la préoccupation première.

Enfin, elle termine en parlant de l'importance pour l'enfant de retrouver une vie « normale » auprès des enfants de sa classe et de retrouver le regard d'un enseignant qui le considère comme les autres. Comme déjà évoqué à maintes reprises, la révélation de maltraitance fragilise et stigmatise l'enfant. Un enfant souhaite généralement être comme tout le monde et non pas regardé comme une « bête curieuse » ou avec pitié. Là aussi, l'attitude de l'enseignant va être très importante pour que, une fois l'aide adéquate mise en place, « la vie puisse reprendre son cours. »

#### A.6. Le conseiller de l'Aide à la Jeunesse

Le conseiller d'Aide à la Jeunesse évoque essentiellement des situations d'adolescents en difficulté. C'est pourquoi il dit qu'il faut toujours passer par le conseil de classe. Ce n'est évidemment pas le cas pour l'enseignement maternel et primaire. Dans certaines situations du secondaire, l'intervention de la direction, de l'équipe éducative et du centre PMS est suffisante. Le passage par le conseil de classe ne doit pas être systématique. En effet, le risque de non-respect du secret professionnel et de la confidentialité s'accroît lorsqu'un grand nombre de personnes est informé. Or, le respect de l'intimité du jeune en souffrance est essentiel.



Le conseiller dit également que l'enseignant, contrairement à l'agent PMS, n'est pas tenu au secret professionnel. Ceci est sujet à débat. Certains textes disent que les enseignants sont également tenus au secret professionnel (cf. article « Le secret professionnel et les enseignants. Pistes de gestion » publié par l'AGES). Quoi qu'il en soit, ils sont pour le moins tenus à un devoir de discrétion.

Il évoque différents services qui peuvent intervenir, notamment les AMO qui sont des associations d'aide en milieu ouvert. Vous pourrez obtenir tous les renseignements sur ces associations sur le site de l'Aide à la Jeunesse<sup>4</sup>.

## A.7. Le substitut du procureur du Roi

Cette interview permet de mieux faire comprendre les deux volets d'un mandat judiciaire : protection de l'enfant et poursuite des ou de l'auteur(s). Le procureur du Roi se situe au carrefour des deux démarches.

## A.8. Le juge de la Jeunesse

Cette interview permet de comprendre le décret de l'Aide à la Jeunesse (qui peut être consulté sur le site de l'Aide à la Jeunesse) et donc la déjudiciarisation de ce qu'on appelait avant la «Protection de l'Enfance» et que l'on appelle maintenant l'Aide à la Jeunesse.

Le rôle du juge de la Jeunesse reste important mais très limité dans les situations d'enfants en danger : il décide de l'orientation vers le SAJ ou le SPJ qui assurent le suivi des situations. On le voit en audience, aux côtés du substitut du procureur du Roi. Ils sont toujours tous deux présents aux audiences, ainsi que le greffier qui rédige le compte-rendu de l'audience.

Le juge évoque le rôle de l'avocat. C'est l'occasion d'apprendre que la loi belge permet qu'un jeune de zéro à dix-huit ans soit assisté par un avocat à sa demande ou à la demande d'un tiers (par exemple : une équipe SOS Enfants, son éducateur, un membre de sa famille élargie, un enseignant...). Cet avocat sera *pro deo*, c'est-à-dire que l'intervention sera gratuite pour le jeune. Cet avocat aura pour mission de représenter la parole de l'enfant devant le tribunal et devant les deux instances d'Aide à la Jeunesse (SAJ-SPJ). Vous pouvez consulter le site *Droit des Jeunes*<sup>5</sup> pour de plus amples informations concernant cette question.

## A.9. Le directeur du SPJ

Le directeur du SPJ applique les mesures d'aide contrainte imposées par le juge de la Jeunesse. Il veille à leur bonne application en collaboration avec différents professionnels. Cette interview est l'occasion d'aborder l'idée que les situations peuvent évoluer et qu'un « dossier » arrivé au SPJ peut « redescendre » au SAJ ou être fermé par décision judiciaire. Certaines situations familiales très difficiles ont amené les professionnels à recourir à l'aide contrainte pour protéger le jeune. Les parents peuvent évoluer et prendre conscience de la nécessité d'être aidés, et retourner alors vers une aide consentie.

Les mesures prises par le juge sont systematiquement réévaluées au minimum une fois par an.

<sup>4</sup> [www.aidealajeunesse.cfwb.be](http://www.aidealajeunesse.cfwb.be)

<sup>5</sup> [www.sdj.be](http://www.sdj.be)

## Chapitre IV : Parcours d'aides possibles à l'enfant victime de maltraitance détectée à l'école

### 1. Introduction

Le schéma qui suit illustre différents parcours d'aides possibles lorsqu'un enseignant s'inquiète d'une éventuelle maltraitance ou négligence vécue par un enfant de sa classe. D'autres parcours sont envisageables. Les interventions s'articulent en général en fonction du réseau local.

Nous avons fait le choix de répartir les différents intervenants en partant de l'enfant, centre de l'intervention :

- personnes présentes dans le quotidien de l'enfant (famille et école) ;
- professionnels de première ligne, c'est-à-dire avec qui les enseignants entretiennent des contacts occasionnels (PMS, PSE ...) ;
- intervenants de seconde ligne qui apportent une aide spécialisée et approfondie ;
- intervenants imposant une aide à la famille ou un éloignement de l'enfant du milieu familial.

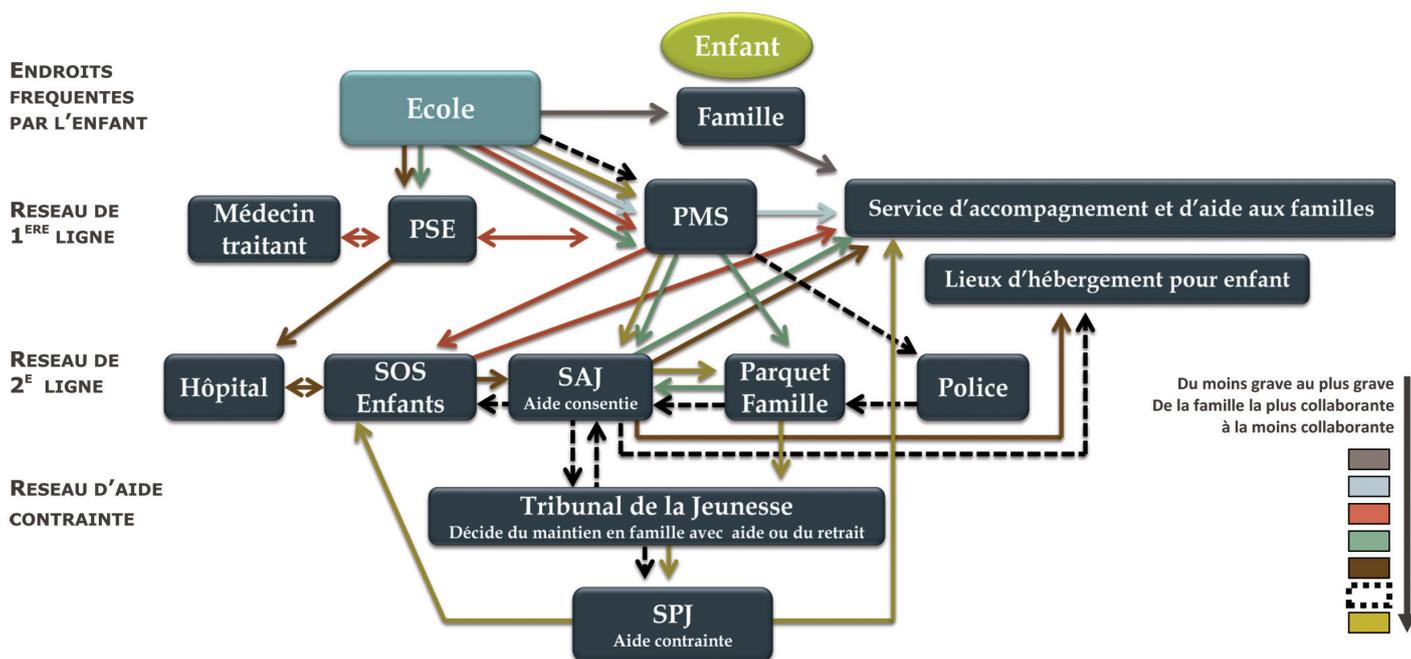
Ce schéma vise à représenter la complexité et la richesse du réseau d'aide aux enfants en difficulté. Ce n'est ni un résumé, ni un modèle des parcours d'intervention « obligatoires ».

#### Réflexions générales

- Quel que soit le trajet parcouru, la réussite d'une intervention dépend de la manière dont chaque intervenant, quel qu'il soit, réalise sa part du travail (engagement dans le processus d'aide sans dépasser ses compétences, respect de l'enfant et de sa famille).
- Prendre le temps de la réflexion avec des personnes qualifiées pour trouver la moins mauvaise façon d'intervenir est toujours nécessaire. Les interventions intempestives risquent souvent de faire plus de tort que de bien.
- En dehors des situations où un danger grave et immédiat existe (situations rares), il est préférable d'éviter d'appeler la police (stigmatisation de l'enfant et des parents aux yeux de tous, dramatisation, risque de poursuite judiciaire des adultes, risque de colère des parents à l'égard de l'enfant...). En cas d'urgence, l'hospitalisation permet de mettre l'enfant à l'abri le temps de poser un diagnostic et d'explorer les ressources de la famille ainsi que les pistes d'aides envisageables.

## 2. Schéma

Parcours d'aides possibles à l'enfant victime de maltraitance détectée à l'école



NB : Chaque fléchage de couleur différente indique un « trajet d'intervention » possible lorsque des enseignants s'inquiètent pour un enfant. Pour une raison de lisibilité, nous indiquons uniquement les axes principaux mais il faut savoir que chaque intervenant est susceptible d'entrer en contact avec les autres. Tous les intervenants, excepté le Parquet, rencontrent l'enfant et ses parents. Les services d'accompagnement et d'aide sont multiples. Ils peuvent travailler en aide consentie ou en aide contrainte.



## Chapitre V : Propositions méthodologiques

**Définissez la maltraitance avec vos propres mots**

Pour moi, la maltraitance c'est...

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Avez-vous déjà rencontré ce que vous pensez être un cas de maltraitance à l'école ou dans votre vie associative ?**

Si oui, expliquez ...

Si non, quelles réactions penseriez-vous avoir si c'était le cas ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Notre carte conceptuelle**

.....





Suite à la lecture du syllabus, je sais :

**1. identifier le type de maltraitance dont il est question ici.**

Il est question de .....

Nos hypothèses explicatives

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**2. proposer des solutions face à la situation décrite.**

Pour nous, face à cette situation, il faudrait :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Il ne faudrait surtout pas :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

De cette mise en commun, nous retiendrons que :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....



**Suite à la lecture orale des vignettes des autres groupes,**

Je note ci-dessous ce que je ressens

- 1 (prénom) .....
- 2 (prénom) .....
- 3 (prénom) .....
- 4 (prénom) .....
- 5 (prénom) .....

**Suite à ma lecture du syllabus, je sais identifier le type de maltraitance dont il est question :**

1 (prénom) ..... : il est question de .....

Nos hypothèses explicatives :  
.....  
.....  
.....

2 (prénom) ..... : il est question de .....

Nos hypothèses explicatives :  
.....  
.....  
.....

3 (prénom) ..... : il est question de .....

Nos hypothèses explicatives :  
.....  
.....  
.....

4 (prénom) ..... : il est question de .....

Nos hypothèses explicatives :  
.....  
.....  
.....

5 (prénom) ..... : il est question de .....

Nos hypothèses explicatives :  
.....  
.....  
.....





**Suite au visionnage des interviews de professionnels (DVD), la représentation de mon schéma d'un réseau de maltraitance est :**

**Après la lecture du syllabus, la représentation de mon schéma d'un réseau de maltraitance est :**